

Note projet - revue des missions du programme « fonctions support » -**Contexte :**

Le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » dit « P217 » est le programme support de la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel regroupant le ministère de la transition écologique (MTE), le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et le ministère de la mer (MM).

Il regroupe les crédits relatifs aux missions transversales et porte les effectifs et la masse salariale de la quasi-totalité du pôle ministériel (à l'exception de ceux de l'Autorité de sûreté nucléaire et ceux des délégués du préfet à la politique de la ville). Les moyens de fonctionnement des directions régionales et départementales sont pour mémoire intégrés au programme « Administration territoriale de l'Etat ».

Le programme a subi un schéma d'emplois de - 2,8 % à -2,9 % depuis quatre années successives représentant une perte d'effectifs cumulés de plus de 900 ETP.

Dans le cadre de la revue des missions des « fonctions supports », des analyses ont été menées sur l'évolution des modalités de mise en œuvre de certaines missions. Ces analyses doivent conduire à maintenir des marges de manœuvre pour la mise en œuvre des missions prioritaires.

Dans ce contexte, un séminaire a notamment été organisé en décembre 2020 associant les services du secrétariat général et les directions des DREAL pour définir les priorités d'actions, assumer l'abandon de certaines missions mais aussi rechercher l'optimisation du fonctionnement de l'Etat.

Parallèlement, plusieurs transformations importantes ont concerné le secrétariat général depuis 2018 :

- La réorganisation de la DICOM et du SPES et la création de deux incubateurs (fabrique numérique et fabrique à projets) en 2018 ;
- La création du service du numérique, la réorganisation de la DRH et le renforcement de la DAF en 2019 ;
- La réorganisation de la DAEI, présentée au CTS du secrétariat général du 6 avril 2021.

Ainsi, afin de disposer d'une vision partagée des enjeux et actions à conduire dans les 5 ans à venir, la présente note constitue une feuille de route de la revue des missions des fonctions supports. Elle sera basée sur une analyse objectivée (notamment discussions avec les services) et un partage des scénarios avec les représentants des services mais aussi avec les représentants des agents et personnels.

I. Les objectifs de la revue des missions au sein du pôle ministériel**A. Mettre en cohérence notre organisation et nos missions avec la vision du ministère à 5 ans, notamment :**

- ✓ Simplifier et accélérer les procédures ;
- ✓ Intégrer la transformation numérique ;
- ✓ Maintenir, développer, faire évoluer l'expertise et l'innovation ;

B. Faire des choix forts qui permettent de porter efficacement ces priorités.

C. Respecter l'orientation du Premier ministre de renforcer la présence des services publics au plus près du terrain.

D. Redonner de la visibilité et des marges de manœuvre aux agents.

II. Les grandes orientations de la revue de missions du programme 217 – fonctions supports

Les chantiers identifiés ci-après visent à renforcer la cohérence et à optimiser la mise en œuvre des moyens des fonctions supports, en administration centrale et dans les services déconcentrés (DREAL). Ces chantiers permettront d'aboutir à une identification des leviers d'action prioritaires.

- **Gestion administrative et paie des agents**

Mise en place d'une boîte à idées, permettant de faire remonter les irritants pour les agents en vue d'identifier des pistes de simplification des processus RH pour mettre en œuvre des actions pilotes, avec un accompagnement en méthode par l'administration centrale ;

Dématérialisation de la gestion administrative et financière des agents avec RENOIRH : plan de dématérialisation sur 2021 et 2022 établi avec le Centre interministériel des SI RH ;

Analyse de l'organisation actuelle des 14 centres de gestion (pôles supports intégrés en région + service de gestion au SG/DRH) : lancement en avril 2021 d'une étude stratégique avec propositions d'évolution du pilotage et, le cas échéant, de l'organisation (confiée au cabinet BCG, livrables remis fin mai) ;

- **Organisation de la chaîne de dépenses et recettes**

Dans le cadre de la réforme des secrétariats généraux communs départementaux, les dossiers des UO départementales du programme 354, actuellement traités par les centres de prestations comptables mutualisés (CPCM) du MTE-MAA seront progressivement repris par les CPCM du ministère de l'intérieur, sans transfert d'ETP.

Expérimentations de centres de gestion financière intégrée, consistant à rapprocher les centres de prestations comptables mutualisées réalisant les opérations dans Chorus et le service facturier au sein d'une même équipe, sous l'égide du comptable : au 1^{er} janvier 2022, sur quelques directions de l'administration centrale (DGPR, DAEL, CGDD) puis montée en puissance au 1^{er} mai (DGALN) et au 1^{er} septembre (DGEC) ; courant 2022, lancement d'une expérimentation dans la DREAL Hauts de France.

Au-delà de ces expérimentations en 2022, le CIPF a prévu la généralisation de l'organisation sous forme de centres de gestion financière intégrée à compter de 2023.

- **Formation continue**

Rationalisation des offres des différents organismes de formation du pôle ministériel : réalisation d'un inventaire des différentes maîtrises d'œuvre (CMVRH, DG métiers, opérateurs comme le CEREMA ou l'OFB qui proposent des formations, ...), clarification du « qui fait quoi », organisation d'une forme de dialogue de gestion entre les opérateurs de formation.

Développement du numérique pour les formations : mise en place de formations de formateurs (utilisation des classes virtuelles et adaptation de la pédagogie au distanciel) ; travail de fond à réaliser avec les maîtres d'ouvrage pour revoir les formats et les modalités.

Appui renforcé aux zones de gouvernance des effectifs (ZGE) : élaboration de documents simplifiés à l'échelle de la ZGE pour visualiser et anticiper les besoins en compétences, et en corollaire mise

en place d'une fonction de recherche et valorisation des offres des différents organismes de formation.

- **Numérique**

Adapter les outils numériques de travail collaboratifs (choix du scénario envisagé à l'été 2021) ;

Transformer les pratiques des équipes MOA des DG et du SNUM en mode « produit numérique » (démarche lancée en mars 2021 pour une mise en œuvre complète en 2022).

- **Achats**

Mise en œuvre des orientations du plan achats (massification, recours accru à l'interministériel, rationalisation de l'organisation, professionnalisation des acheteurs, etc.) : feuille de route ministérielle des achats à élaborer au second semestre 2021 ;

- **Ecoles**

Etude en vue d'une stratégie globale pour les écoles sous tutelle du MTE et d'un renforcement du réseau des écoles

Evolution de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

- **Autres moyens de fonctionnement, logistique, moyens généraux**

Organisation du soutien aux cabinets ministériels : lancement d'une étude sur l'organisation du soutien, avec comparaison interministérielle – identification des évolutions possibles, en renforçant les synergies entre les différents acteurs concernés.

Evolution des activités de la mission documentation : réflexion sur l'évolution des activités de la mission documentation, pour offrir des services de plus en plus ciblés et individualisés ; mutualisation des moyens et des achats des 5 centres de ressources documentaires

- **Scénarios devant être approfondis pour une mise en œuvre à moyen terme**

Mutualisation des fonctions support des opérateurs : étude de l'opportunité et de la faisabilité de mutualisations accrues, dans le prolongement de l'expérimentation conduite par les agences de l'eau sur les systèmes d'information, et dans le cadre de l'article du projet de loi 4D relatif à la mutualisation de la gestion de fonctions et moyens entre établissements publics de l'Etat qui exercent, en vertu des textes qui les instituent, les mêmes missions sur des périmètres géographiques différents.